

Elu Responsable : Roger PUJOL

[Envoyer un mail](#)

Permanence : sur rendez-vous au 04.67.70.71.86

Chef de Poste
René BECCARDI - Chef de Service
[Envoyer un mail](#)

	Secrétaires de Police Emilie FERNANDES Envoyer un mail
Brigadiers Chef Principaux Didier LASSERRE	
Brigadier de Police Carole LEBIHAN – Jean-Christophe BOUTIN	
Agent de Surveillance de la voie publique Jean-Marc SIERRA, Emmanuel AVELINE,	Vaguemestre Michel BOCKET Envoyer un mail

Le secrétariat de la police municipale est à votre entière disposition pour les démarches administratives suivantes :

- Visite médicale permis de conduire : [Document à télécharger](#)
- Sorties de territoire : [Télécharger](#)
- Enregistrement des nouveaux arrivants
- Déclaration des objets trouvés
- Sécurité vacances
- Arrêté de police de circulation
- Demande autorisation de voirie

le secrétariat s'occupe également de remettre les clés aux associations et particuliers pour l'occupation des salles municipales durant toute l'année

SERVICE DES ÉTRANGERS

Le service des étrangers est à votre disposition pour les démarches administratives suivantes :

- Demande d'Attestation d'Accueil Etranger – prise de rendez-vous : 04.67.70.71.86
- Demande de Naturalisation

SERVICE DU CIMETIÈRE ET FUNÉRAIRE

Téléphone : 04.67.70.71.86

Le service du Cimetière et Funéraire est à votre disposition pour les démarches administratives suivantes :

- Démarches et conseils en cas de décès
- Achat de concession - Cimetière de Vendargues
- Gestion et information Concession

Une force de police de proximité



Prévention, assistance et sécurité sont les principaux objectifs de la police municipale.

Sous l'autorité du Maire, les membres de la Police Municipale assurent la surveillance du bon ordre, de la sûreté, de la tranquillité et de la salubrité publique sur le territoire de la commune.

Les policiers municipaux sont chargés de faire respecter les arrêtés du Maire et d'assurer certaines fonctions de police.

La sécurité et la prévention tiennent une place très importante dans leurs missions qui consistent en:

- Mise en application des réglementations du code de la route et des arrêtés municipaux
- Présence des policiers du lundi au vendredi de 8h/12h et de 14h/18h et le samedi de 8h/12h
- Patrouilles de sécurité (véhiculées, motorisées, pédestre et VTT).
- Opération tranquillité vacances
- Enquêtes de voisinage et diverses
- Sécurité aux abords des écoles
- Contrôle des véhicules épaves
- Gestion des amendes forfaitaires, objets trouvés
- Enregistrement des chiens dangereux

[Nouvelles dispositions relatives aux chiens dangereux](#)

[Télécharger déclaration d'un chien de 1^{er} catégorie](#)

[Télécharger déclaration d'un chien de 2^{ème} catégorie](#)

- Accueil public et téléphonique
- Participations à des cérémonies nationales et municipales (sportives et culturelles).

Personnel :

- 3 policiers municipaux
- 1 agent administratif
- 2 ASVP
- 1 vagemestre

Matériel roulant :

- 2 véhicules
- 2 motos
- 2 VTT
- 1 conducteur canin

Equipement professionnel :

- 2 radars pédagogiques
- 1 eurolaser
- 1 sonomètre
- 2 lecteurs de puce

Gendarmerie de Castries

18 avenue du Moulin à Vent
34160 CASTRIES

Téléphone : 04.67.70.03.31 ou faire le 17